

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Eparinter Inflation Plus

Part C : FR0011537570

FIA soumis au droit français

Ce FIA est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir une performance supérieure à l'inflation +3,05%, net de frais de gestion, sur un horizon de 5 ans par le biais d'une allocation entre les différentes classes d'actifs telles que définies dans la stratégie d'investissement et la sélection d'OPC au sein de chaque classe d'actifs.

Le FIA est géré de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice de référence.

L'inflation est représentée par l'indice France CPI All Ex energy qui est donné à titre d'information et d'appréciation à posteriori de la performance du FCP obtenue.

Afin d'atteindre cet objectif, la gestion sera basée sur une sélection d'OPC/Trackers (de 0% à 100% de l'actif net). Par ailleurs, le Fonds peut également utiliser des titres vifs tels que des actions (de 0% à 100% de l'actif net), des titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire (de 0% à 100% de l'actif net) ainsi que des produits dérivés.

Les actifs ainsi sélectionnés par la société de gestion sont répartis selon quatre grandes stratégies :

- Stratégies actions,
- Stratégies de gestion diversifiée et opportuniste,
- Stratégies de taux d'intérêts,
- Stratégies directionnelles.

L'allocation entre les différentes stratégies fait suite à l'étude de la situation macroéconomique générale et de l'environnement des risques.

En fonction des opportunités de marchés, chacune des stratégies pourra avoir un poids significatif ou négligeable.

Dans la mise en place des stratégies de gestion, une attention particulière sera portée au suivi des risques, en vue notamment de chercher à limiter la perte maximale du portefeuille.

En cas d'anticipations défavorables des marchés, la gestion peut investir dans des actifs monétaires (OPC et titres vifs) de 0% à 100% de l'actif net dans le but d'apporter de la stabilité et de limiter la volatilité globale.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions, taux et change. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des futures, des options, des swaps et des contrats de change à terme. L'effet de levier indicatif ne dépassera pas 350% de l'actif net.

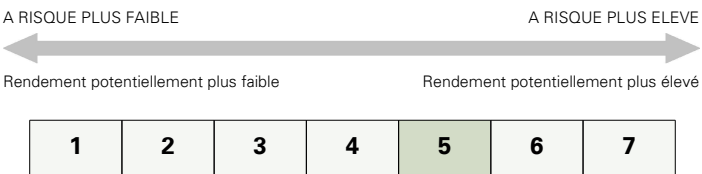
A des fins d'optimisation de la gestion de la trésorerie, le Fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres jusqu'à 100% de l'actif net.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

Les demandes de rachats sont centralisées avant 17h30 la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire le vendredi).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

POURQUOI LE FIA EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [5]

L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux et de crédit explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de baisse de la valorisation des instruments de taux découlant d'une dégradation de la signature de l'émetteur ou d'un accroissement de son risque de défaut (c'est-à-dire le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses obligations financières). Il peut impacter négativement la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés (couverture et levier)** : le Fonds peut se couvrir contre différents risques financiers par le biais de contrats dérivés. La couverture mise en place, partielle ou systématique, peut être imparfaite et ne pas remplir l'objectif recherché. Le Fonds peut s'exposer à différents risques financiers par le biais de contrats dérivés. L'effet de levier induit par le recours à des produits dérivés amplifie les mouvements du portefeuille et peut impacter négativement la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de liquidité** : dans le cas d'une baisse de la liquidité sur les marchés où il intervient, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'acheter ou de vendre les titres concernés au moment voulu et au juste prix. Ce dérèglement des marchés peut impacter négativement la valeur des titres en portefeuille et la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,46%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

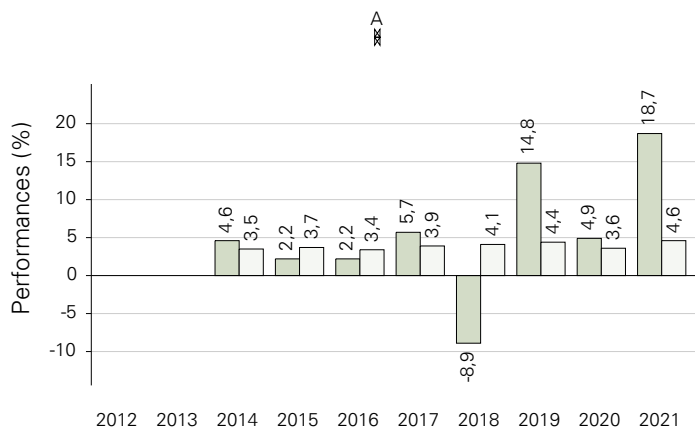
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Eparinter Inflation Plus Part C

■ Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 29 juillet 2013

Date de création de la part : 29 juillet 2013

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : France CPI All Ex energy +3,05%.

A : Les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité (le Fonds a fait l'objet d'un changement de profil de risque et de stratégie le 19 septembre 2016).

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE :

CACEIS Bank

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA :

(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La part de ce FIA ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre du FIA (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus du FIA).

Statut FATCA du FIA, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

La société de gestion tient comptes des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent ne pas être conformes aux critères ESG.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 juin 2022.



CONTACTS

ABN AMRO Investment Solutions
3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : +33 (1) 56 21 60 60
www.abnamroinvestmentsolutions.com